

25 septembre 2009

République du Congo:

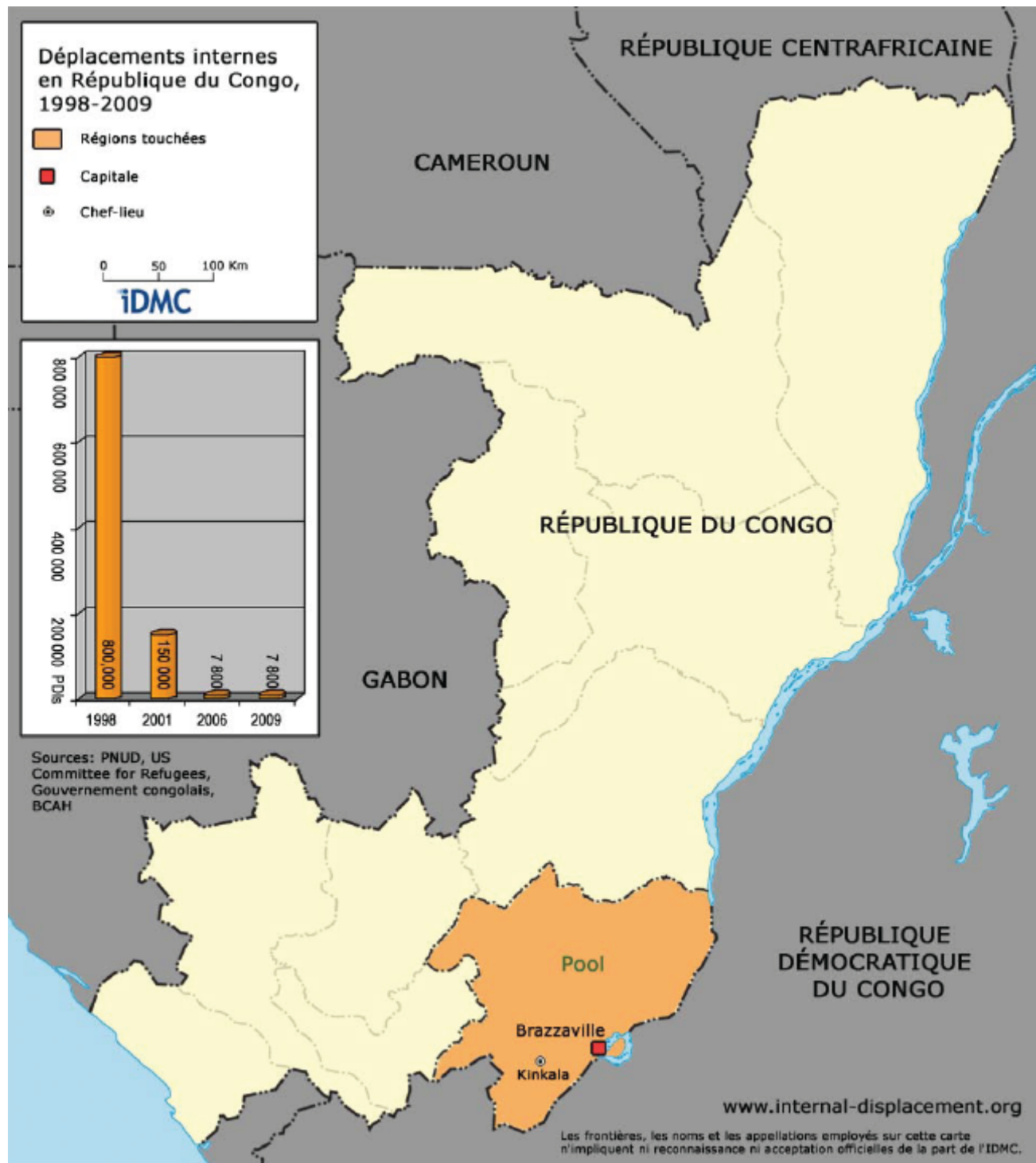
Les dividendes de la paix et la rente pétrolière ne bénéficient pas aux personnes toujours déplacées ni aux autres groupes vulnérables

En République du Congo, près de 800 000 personnes, soit un quart de la population, ont été déplacées à l'intérieur du pays pendant les années 1990 par le conflit armé opposant les forces gouvernementales et les rebelles appartenant à l'ethnie lari dans la région du Pool. Le conflit s'est achevé en 2003; en 2006, selon des estimations du gouvernement, on ne comptait plus que 7800 personnes toujours déplacées dans la région.

Depuis cette date, le nombre de personnes déplacées n'a fait l'objet d'aucune évaluation, et l'ONU, dans son rapport de janvier-mars 2009 sur les populations déplacées (Displaced Populations Report), n'avance pas de chiffres nouveaux, citant toujours les mêmes estimations officielles. Plus grave encore, aucune étude n'a été réalisée pour savoir si les anciennes personnes déplacées ont pu s'établir de manière durable; de ce fait, rien ne permet de conclure que le phénomène du déplacement interne dans le pays appartient vraiment au passé.

Malgré la stabilité apparente et en dépit de quelques progrès sur la voie du développement dans ce pays — cinquième producteur de pétrole d'Afrique sub-saharienne —, la moitié de la population vit toujours au-dessous du seuil de pauvreté. Les carences dans la gestion des affaires publiques ainsi que la corruption n'ont pas permis au gouvernement d'améliorer notablement les conditions de vie de la majeure partie de la population.

Déplacements internes en République du Congo



Source: IDMC

D'autres cartes peuvent être consultées à l'adresse <http://www.internal-displacement.org>

Contexte et causes des déplacements

Dix années de conflit armé interne en République du Congo ont provoqué le déplacement de 800 000 personnes. Déclenché en 1993 par des élections parlementaires aux résultats contestés, le conflit a duré jusqu'à l'accord de cessez-le-feu signé en 2003 par le gouvernement et les rebelles «ninjas», branche armée du Conseil national de résistance (CNR), lui-même formé de membres appartenant à l'ethnie lari. Selon les analystes, le motif essentiel du conflit est la lutte pour la maîtrise des ressources pétrolières au large des côtes du pays (BBC, 1^{er} août 2009). La région du Pool, située au sud et qui entoure la capitale Brazzaville, a été la plus touchée par les combats et par les déplacements internes (IRIN, 6 juin 2008).

Les combats ont repris après la signature de l'accord de cessez-le-feu, car des différends politiques subsistaient. Dans la région du Pool, les affrontements épisodiques entre forces du gouvernement et rebelles ninjas, ainsi que le banditisme, ont restreint la liberté de mouvement des civils. Les anciens enfants soldats du CNR auraient aussi, par leur présence aux côtés des bandits, fortement contribué à l'insécurité (Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, 20 mai 2008). Les organismes des Nations Unies et les ONG ont été contraints à plusieurs reprises de suspendre leurs programmes d'aide, empêchant les populations de bénéficier de l'assistance humanitaire et des mesures de protection.

La signature d'un accord de paix final en juin 2008 entre le gouvernement et le dernier dirigeant rebelle, Pasteur Ntumi, a

permis d'améliorer la sécurité de la population civile dans la région du Pool (USDoS, Département d'État des États-Unis, 25 février 2009). Dans le cadre de cet accord, le CNR s'est transformé en parti politique, prenant l'appellation «Conseil national des républicains» (AI, 2008). Cela a permis le démantèlement des barrages routiers qui avaient été érigés par les forces de sécurité et par les groupes rebelles (IRIN, 6 juin 2008). Quelque 30 000 ex-combattants ont participé au programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion financé par la Banque mondiale et par le gouvernement congolais (IRIN, 10 juin 2008). En février 2009, le gouvernement a lancé une opération de trois semaines pour acheter les armes des ex-combattants. Plus de 3000 armes ont été incinérées par les autorités (IRIN, 4 mars 2008).

Des élections présidentielles ont eu lieu le 12 juillet 2009. La Cour constitutionnelle congolaise a entériné la réélection du président Denis Sassou-Nguesso pour un second mandat de sept ans, malgré les allégations de fraude massive lancées par les opposants. En vertu de la législation congolaise, les arrêts rendus par la Cour sont sans appel (Reuters, 15 juillet 2009).

Déplacements: les données les plus récentes

Au plus fort du conflit en 1998, quelque 800 000 personnes — soit le quart de la population totale de la région — ont été déplacées dans le Pool (UN Wire, 4 août 2000). En 2006, selon une estimation du gouvernement, il ne restait que 7800 personnes toujours déplacées dans la région (OCHA, Bureau de la

coordination des affaires humanitaires, 30 novembre 2006). Depuis cette date, le nombre de personnes toujours déplacées n'a fait l'objet d'aucune évaluation, et l'ONU, dans son dernier *Displaced Populations Report* (OCHA, mars 2009), n'avance pas de chiffres nouveaux, citant toujours les données du gouvernement. La question de savoir si les anciennes personnes déplacées bénéficient de solutions durables n'a pas non plus été étudiée.

Ni le gouvernement, ni les Nations Unies n'ont publié de plans prévoyant une nouvelle estimation du nombre de personnes toujours déplacées, ni une évaluation de la durabilité des conditions de vie des anciennes personnes déplacées. Certes, il serait difficile d'identifier les personnes déplacées et les personnes de retour dans leur lieu d'origine, car la plupart ont été accueillies par leur famille et par des communautés d'accueil à Brazzaville, mais le gouvernement et les Nations Unies doivent tirer parti du succès du processus de paix et de la nette amélioration de la sécurité pour établir si le phénomène du déplacement a bel et bien pris fin, et s'il existe toujours des communautés touchées par le conflit, ayant besoin d'assistance spécialisée et de protection. En l'absence de telles évaluations, le gouvernement n'a aucun moyen de déterminer s'il est nécessaire d'adopter une législation nationale, des politiques et des programmes pour combattre le déplacement interne et identifier des solutions (Brookings, juin 2007).

Les sept sites sur lesquels les personnes déplacées ont reçu assistance et protection de la part des organisations humanitaires ont été fermés par le gouvernement, après

un programme de retour à petite échelle en 2004 (IDMC, 18 avril 2007), dans le cadre duquel le transport de milliers de personnes déplacées avait été organisé pour les aider à regagner volontairement leurs villages d'origine dans le Pool (IRIN, 4 mai 2004). Les autorités ont remis en service, après six années de suspension, le réseau ferroviaire, ce qui a permis à une partie des personnes déplacées de regagner leur foyer et de reprendre leurs activités agricoles, puisqu'il leur était possible d'acheminer plus facilement leurs produits jusqu'aux marchés. En revanche, d'autres personnes déplacées, qui ne pouvaient plus supporter les conditions de vie lamentables dans les sites, ont regagné leur lieu d'origine sans assistance du gouvernement (IRIN, 4 mai 2004).

Le Congo accueille aussi 43 000 réfugiés, provenant essentiellement de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de l'Angola (OCHA, janvier-mars 2009).

Les priorités en matière de protection

Actuellement, les personnes toujours déplacées et les personnes de retour dans leur lieu d'origine restent confrontées à des difficultés considérables, au même titre que les autres groupes vulnérables de la région du Pool, où règne une extrême pauvreté et où les autorités ne sont pas en mesure d'assurer les services publics les plus élémentaires. C'est ainsi qu'en 2008, moins de 50% de la population avait accès à de l'eau potable, ce qui a exacerbé l'incidence de maladies gastro-intestinales d'origine hydrique, comme la dysenterie et le choléra (OCHA, 2008).

L'UNICEF ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés ont fait connaître leurs préoccupations touchant la situation des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants. Selon l'UNICEF, le taux de mortalité maternelle du pays est parmi les plus élevés de la région, et un enfant sur huit décède avant l'âge de cinq ans, la plupart du temps de causes qu'il serait possible de prévenir (UNICEF, 24 août 2009).

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés a signalé que la réinsertion des anciens enfants soldats avait reçu l'appui de l'Organisation internationale du travail (UN GA, 6 août 2009). Quelque 200 ex-enfants soldats, dont plus de 70 filles, ont reçu une formation professionnelle ou un emploi, tandis que plus de 650 enfants vulnérables, dont plus de 200 filles, ont participé à un programme anti-recrutement (Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, 20 mai 2008).

En mai 2009, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a vivement recommandé que la République du Congo ratifie le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (HRC, 5 juin 2009). Ce protocole est particulièrement important, car il porte l'âge minimal de l'enrôlement des enfants et de leur utilisation dans les conflits armés de 15 à 18 ans. Il oblige aussi les États à fournir aux enfants qui ont pris part à un conflit armé toute l'assistance appropriée en vue de leur réadaptation physique et psychologique et de leur réinsertion sociale (OP, Protocole facultatif, 25 mai 2000).

La Commission nationale des droits de l'homme du Congo a pour mandat de traiter des problèmes signalés par la population en matière de droits de l'homme. Elle est cependant généralement perçue comme peu indépendante et peu efficace, et elle n'est pas reconnue par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (US-DoS, 25 février 2009). Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) a relevé que la Commission manquait de moyens financiers pour contrôler l'application des conventions dont la République du Congo est signataire, comme la Convention relative aux droits de l'enfant (HRC, 17 mars 2009). La Commission nationale des droits de l'homme ne contrôle pas le respect des droits humains des personnes déplacées ou des personnes ayant regagné leur lieu d'origine, y compris les femmes ou les enfants déplacés ou de retour chez eux.

Les mesures nationales et internationales contre le déplacement

Les mesures nationales

En 2000, le gouvernement a créé le Ministère de la coopération, de l'action humanitaire et de la solidarité, censé fournir un cadre institutionnel pour résoudre le problème du déplacement interne (HRC, 23 février 2009).

Toutefois, ce Ministère n'a jamais été doté de ressources suffisantes, et il n'a pris que très peu de mesures concrètes pour pourvoir aux besoins des personnes toujours déplacées, des personnes de retour et des communautés d'accueil (comme l'estimation de leur nombre et la garantie de l'accès à des services sociaux de base). L'équipe de pays des Nations

Unies a relevé, en 2008, que la protection sociale faisait grandement défaut pour les groupes vulnérables, y inclus les femmes et les enfants. Ce type de mesure n'était pas financé, puisque les dépenses sociales ne représentaient que 0,34% du budget de l'État (HRC, 17 mars 2009).

L'entrée en vigueur, en 2008, du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs (le Pacte des Grands Lacs) a marqué une avancée, à l'échelle régionale, pour la protection des personnes déplacées. Les États signataires du Pacte s'engagent à œuvrer pour mettre un terme aux conflits qui déchirent la région, et à coopérer sur les questions relatives à la sécurité, à la gouvernance, au développement et aux enjeux humanitaires et sociaux. La République du Congo est l'un des 11 États ayant ratifié le Pacte, qui est entré en vigueur le 21 juin 2008 (UN SG, 24 juin 2008).

Le Pacte des Grands Lacs est assorti de dix protocoles, dont trois concernent directement les personnes déplacées : le Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, le Protocole sur les droits à la propriété des personnes de retour et le Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées (ICGLR, Conférence internationale sur la Région des Grands lacs, 14-15 décembre 2006). Le dernier de ces textes engage les États membres à incorporer dans leur législation nationale les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. La République du Congo n'a pas encore promulgué de lois nationales pour protéger les personnes déplacées.

Mesures internationales

Alors que la République du Congo bénéficie d'une rente pétrolière considérable, les indicateurs de la pauvreté, tels que les taux de mortalité maternelle et de malnutrition juvénile, demeurent alarmants. L'économie nationale est fortement dominée par le secteur pétrolier, qui représentait en 2008 près de 65% du produit intérieur brut (WB, Banque mondiale, mars 2009). Or, ces recettes n'ont pas entraîné d'amélioration notable des conditions de vie de la majeure partie de la population, qui vit sous le seuil de pauvreté.

Comme plusieurs donateurs internationaux refusent de financer les appels humanitaires (considérant que le gouvernement dispose d'une manne pétrolière), et bien que la situation dans le pays ne soit plus considérée comme une urgence humanitaire, le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) a versé 2 millions de dollars en 2008 à des organismes des Nations Unies, dans le cadre de son programme sur les urgences pour lesquelles le financement est insuffisant, afin de venir en aide à des communautés locales et à des réfugiés provenant de RDC (OCHA, 28 avril 2009). Les fonds ont servi à financer des services de santé, y inclus des soins obstétricaux d'urgence, ainsi que des mesures de soutien aux activités agricoles et à la sécurité alimentaire, et des projets en matière de nutrition, d'eau et d'assainissement.

Bien qu'aucun appel à financement pour raisons humanitaires n'ait été lancé en 2009, le gouvernement congolais a signé avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF un plan d'action conjoint pour l'aide et le développement, portant sur la période

2009-2013. Les trois organismes des Nations Unies verseront une somme totale de 68 millions de dollars pour financer des programmes relatifs à la démocratie et à l'état de droit, au respect des droits de l'homme, à l'utilisation efficace et transparente des fonds publics, et à l'amélioration des services publics en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, de nutrition et de VIH/SIDA, ainsi qu'à l'accès à ces services (UNPD, 23 janvier 2009).

L'un des principaux objectifs de ce plan d'action conjoint est d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement; toutefois, la programmation doit tenir compte des besoins spécifiques des populations touchées par le conflit, y compris les éventuelles personnes toujours déplacées,

les personnes de retour et les communautés d'accueil, afin de garantir des solutions à long terme et une paix durable. L'UNICEF fournira 500 000 dollars à titre d'appui complémentaire pour les programmes de santé, de nutrition et d'éducation, pour contribuer à réduire les effets de la crise économique mondiale sur les communautés vulnérables (ReliefWeb, 24 août 2009).

Note : Ce texte est un résumé du nouveau profil de l'IDMC sur le déplacement interne en République du Congo. L'intégralité du profil est disponible en ligne [ici](#).

Sources:

Amnesty International (AI), 2008 Report, Human Rights in the Republic of Congo.

British Broadcasting Corporation (BBC), 1 August 2009, Country Profile: Republic of Congo.

Brookings-Bern Project on Internal Displacement (Brookings), June 2007, When Displacement Ends: A Framework for Durable Solutions.

Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, 20 May 2008, Child Soldiers Global Report: Republic of Congo.

Human Rights Council (HRC), Working Group on the Universal Periodic Review, 5 June 2009, Proceedings: Congo.

Human Rights Council (HRC), Working Group on the Universal Periodic Review, 17 March 2009, Compilation prepared by the Office of the High Commissioner for Human Rights: Congo.

Human Rights Council (HRC), Working Group on the Universal Periodic Review, 23 February 2009, National report: Congo.

Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), 18 April 2007, Congo: IDPs and returnees face lack of support.

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 4 March 2009, Weapons recovery a success.

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 10 June 2008, DDR gets under way for 30,000 ex-combatants.

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 6 June 2008, Security and humanitarian conditions improve in Pool region.

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 4 May 2004, Congo: Government closes IDP sites.

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 4 May 2004, Congo: Brazzaville to Pool train service resumes.

International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR), 14-15 December 2006, Pact on Security, Stability and Development in the Great Lakes Region.

Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the Involvement of Children in Armed Conflict (OP), 25 May 2000.

ReliefWeb, 24 August 2009, UNICEF Executive Director announces \$500,000 for social prevention programs in the Republic of the Congo (Brazzaville).

Reuters, 15 July 2009, Sassou-Nguesso wins Congo Republic election.

Spokesperson for the United Nations Secretary-General on the International Conference on the Great Lakes Region (UN SG), 24 June 2008.

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 28 April 2009, Commitments/contributions and pledges as of 28 April 2009.

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), March 2009, Displaced Populations Report, Issue 5.

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 2008, Central Emergency Response Fund (CERF), Republic of Congo.

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 30 November 2006, Procédure d'appel global 2007.

UN Wire, 4 August 2000, Peace Accord Paves Way For Return of Displaced.

United Nations Development Program (UNDP), 23 January 2009, Signature des CPAP 2009-2013 entre le Congo et le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF.

United Nations General Assembly (UN GA), 6 August 2009, Report of the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict.

US Department of State (USDoS), 25 February 2009, Country Report on Human Rights Practices, Republic of Congo.

The World Bank (WB), March 2009, Country Brief: Republic of Congo.

L'Observatoire des situations de déplacement interne

L'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC), mis en place en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council ou NRC), constitue le principal organisme international surveillant l'évolution des situations de déplacement interne, provoqués par des conflits dans le monde.

Par son travail, l'Observatoire contribue à améliorer les capacités nationales et internationales de protection et d'assistance à des millions de personnes dans le monde qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays suite à des conflits ou à des violations des droits de l'homme.

A la demande des Nations Unies, l'Observatoire basé à Genève gère une base de données en ligne qui fournit des informations et des analyses actualisés et complètes relatives aux déplacements internes dans près de cinquante pays.

Sur la base de ses activités de suivi et de recueil de données, l'Observatoire plaide pour des solutions durables à la situation des personnes déplacées qui soient conformes aux normes internationales.

L'Observatoire des situations de déplacements internes mène également des activités de formation visant à renforcer les capacités des acteurs locaux à répondre aux besoins des personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacements internes et la base de données sur www.internal-displacement.org.

Contact:

Nina Birkeland

Head of Monitoring and Advocacy

Tel.: +41 (0)22 795 07 34

Email: nina.birkeland@nrc.ch

Laura Perez

Country Analyst (CAR, Chad, Republic of Congo)

Tel.: +1 (646) 267-1090

Email: laura.perez@nrc.ch

Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC)

Norwegian Refugee Council

Chemin de Balxert 7-9

1219 Genève, Suisse

www.internal-displacement.org

Tel: +41 22 799 0700 ; Fax: +41 22 799 0701